

nombre considérable de représentants à Ottawa et voici ce qui suit:

Vous l'aurez remarqué, la résolution qui précède est fondée sur la supposition qu'on n'a pas pris immédiatement de décision à ce sujet après les dernières élections fédérales. Il se peut toutefois que les choses se soient passées différemment, et nous félicitons les députés qui n'ont cessé de signaler cette question agricole à l'attention des responsables. Nous n'en devons pas moins rappeler que, tant que le cultivateur n'aura pas constaté de décision précise sur ces questions, les paroles lui seront d'un piètre secours.

Je saute un alinéa et je poursuis:

Depuis que nous avons présenté notre mémoire au mois de mai, le dernier versement pour l'année-récolte de blé de 1956-1957 a été annoncé et les producteurs en ont été bien déçus. Ce niveau du prix était davantage notre opinion voulant que les cultivateurs assument un fardeau économique impossible, les frais de production ne cessant de monter et les cours de diminuer, et rien n'indique qu'on tâche d'établir un juste rapport entre les frais de production et le prix intérieur du blé.

Je saute un autre alinéa et je continue à citer:

Nous croyons donc plus que raisonnable de demander que notre situation soit étudiée à la lumière de notre mémoire du mois de mai. Les cultivateurs sont bien déçus de ce que le ministre du Commerce n'ait pas annoncé de décision.

Le mémoire renferme une déclaration énergique en demandant au gouvernement d'agir et au ministre du Commerce de faire une déclaration. Une telle décision devrait être prise pour bien des motifs dont j'ai signalé quelques-uns. Je pense que le plus important, c'est que le rapport entre les frais de production et les cours s'est avili au point où les producteurs des Prairies sont incapables de gagner leur vie dans cette occupation si les mesures ne sont pas prises pour y remédier.

Mais il y a d'autres raisons pour lesquelles on devrait prendre des mesures pour venir à leur aide. Je veux parler des sombres perspectives des récoltes dans les Prairies. Les pluies récentes ont amélioré ces perspectives, et ceux d'entre nous qui ont été élevés dans les Prairies savent que, même à cette date tardive, une pluie abondante qui tomberait au cours des prochaines semaines pourrait faire des merveilles. Même dans ces conditions, une large partie de la récolte est définitivement perdue. Dans certaines régions, les cultivateurs perdront presque toute leur récolte. Pour ces raisons et d'autres, ils ont besoin d'aide à l'heure actuelle.

D'autres mesures d'urgence pourraient et devraient être prises. Par exemple, le gouvernement fédéral pourrait procurer de l'aide d'urgence en envoyant des wagons pour l'acheminement de la provende et du fourrage dans des régions en détresse. Puis il est nécessaire d'accroître les versements aux termes

de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies pour tenir compte de la hausse énorme des prix de revient qui s'est produite depuis qu'on a commencé à faire ces versements en 1939.

Dans mes entretiens avec les producteurs, j'ai constaté que, par rapport au coût actuel de la culture, ils estiment que ces paiements lors d'une récolte déficitaire devraient être de \$10 l'acre. Ils ne verraient pas d'inconvénient, —de fait, ils seraient tout à fait favorables, —à une augmentation considérable de leur contribution à la caisse de l'assistance à l'agriculture des Prairies. Ils estiment que le maximum actuel de \$4 l'acre est insuffisant, que les autres versements de \$2 et de \$3 l'acre selon les divers rendements de la récolte sont trop faibles et que tous ces versements devraient être accrus. Je le répète, ils sont disposés à verser davantage à la caisse.

M. Horner (Acadia): L'honorable député me permettrait-il une question? Favoriserait-il une augmentation de la contribution?

M. Argue: Assurément oui, à condition, évidemment, que les prestations accordées en vertu de la loi soient augmentées.

M. Horner (Acadia): A quel taux?

M. Argue: Je suis tout à fait disposé à répondre à cette question. Je ne verrais pas d'inconvénient à ce que le taux soit triplé. J'appuierais le triplement du taux...

M. Horner (Acadia): Les cultivateurs y consentiraient-ils?

M. Argue: Attendez au moins que je finisse ma phrase. Je serais en faveur du triplement du tarif, si le paiement maximum était porté à \$10 l'acre quand il y a une perte totale de la récolte, et si les autres paiements étaient augmentés proportionnellement. Je suis prêt à défendre cette proposition sur n'importe quelle plate-forme publique dans l'Ouest canadien, et je crois que les cultivateurs l'appuieraient. Peu d'entre eux se sont plaints. Il y a bien eu quelques plaintes au Manitoba et dans le nord-est de la Saskatchewan, peut-être aussi dans le nord-est de l'Alberta. On se plaignait de façon générale du plan d'assistance à l'agriculture des Prairies. Seulement, il faut dire qu'en général ce plan a été bien accueilli par les cultivateurs de l'Ouest et s'ils pouvaient recevoir un paiement maximum de \$10 l'acre, au lieu de \$4 l'acre, et si, en plus, la superficie maximum sur laquelle on se basait pour faire le paiement était accrue en proportion de l'accroissement général de la superficie des fermes depuis 1939, la proposition serait encore plus